

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2010.

Etaient présents : MM. LECOMTE Guy, BOULARD Jeanne, DEPAIX Jean-Claude, BUTELLE Chantal, CHAMPION Marie-France, DORMAY Stéphane, LORAILLER Franck

Absents excusés : Messieurs FOUORNAISE Jérôme, PONCELET Xavier, ROCHET Bertrand ayant donné son pouvoir à Monsieur LECOMTE Guy, Madame PIGOT Jocelyne ayant donné son pouvoir à Madame BOULARD Jeanne.

Secrétaire de séance : Monsieur DORMAY Stéphane.

**Approbation du compte rendu du conseil municipal du 3 juin 2010** : Le conseil approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 3 juin 2010.

**Avancement dossier rue des Petits Clos** : Le dossier était en attente de l'accord de la communauté de communes de la Petite Montagne pour la signature d'une convention. Celle-ci sera signée lorsque l'on aura les montants définitifs. Monsieur le Maire informe le conseil que l'on peut dès à présent lancer la consultation de maîtrise d'œuvre.

Il serait possible d'inclure dans ces travaux le trottoir Chemin du Godat, les nids de poule des rues, les points à tatants, et la partie basse du Chemin du Godat.

Le conseil donne son accord pour le lancement de la consultation pour maîtrise d'œuvre.

**Compte rendu de la visite de Monsieur LAVIGNE** : Monsieur le Maire informe le conseil que Monsieur LAVIGNE a pris note des doléances de la commune concernant la route de Cormicy, la rue de la Belgique et la rue du Bouillon. Il doit nous faire un rapport. Dossier à suivre.

**Travaux de la mairie** : Monsieur le Maire explique qu'il a fallu demander des devis supplémentaires pour certains travaux qui avaient été oubliés ou non détaillés.

- Entreprise BRESSAN : + 834,30 € HT correspondant au changement d'une porte, à la sécurisation de la porte du secrétariat, des plinthes médium dans le bureau du Maire.
- Entreprise BERTON : + 2 573,86 € HT correspondant au doublage de 5 mm sur certains murs notamment ceux de l'ancienne cuisine, du Placoplatre collé sur bas de murs, des faux plafonds dans l'ancienne cuisine afin de mettre tous les plafonds au même niveau.
- Entreprise LANDRIEUX : + 960 € HT correspondant à la réfection des soubassements pieds de murs.
- Entreprise PICCOLI : + 3 150 € HT, à vérifier par rapport au devis initial car les plus et moins values ne figurent pas dans ce devis supplémentaire.

Le conseil accepte ces différents devis mais demande à Monsieur le Maire de demander des explications sur le devis de l'électricien avant de le signer.

[Délibération n°23/2010 : travaux supplémentaires rénovation de la mairie.](#)

Suite à la réunion de la commission d'appel d'offres du 12 juillet 2010 qui a validé les devis de travaux supplémentaires pour la rénovation de la mairie,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de la commission d'appel d'offres concernant le lot 4 : doublages, cloisonnements, faux plafonds, isolation de l'entreprise BERTON pour un montant de 2 573,86 € HT soit 3 078,34 € TTC.

Charge Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

#### Délibération n°24/2010 : travaux supplémentaires rénovation de la mairie

Suite à la réunion de la commission d'appel d'offres du 12 juillet 2010 qui a validé les devis de travaux supplémentaires pour la rénovation de la mairie,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de la commission d'appel d'offres concernant le lot 3 menuiseries intérieures de l'entreprise BRESSAN pour un montant HT de 834,30 € soit 997,82 € TTC.

Charge Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

#### Délibération n°25/2010 : travaux supplémentaires rénovation de la mairie

Suite à la réunion de la commission d'appel d'offres du 12 juillet 2010 qui a validé les devis de travaux supplémentaires pour la rénovation de la mairie,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de la commission d'appel d'offres concernant le lot 1 démolition de l'entreprise LANDRIEUX pour un montant HT de 960,00 € soit 1 418,16 € TTC.

Charge Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

**Devis Rodolphe FRANCOIS** : Monsieur le Maire informe le conseil que Monsieur Rodolphe FRANCOIS a envoyé deux devis concernant les travaux envisagés sur le terrain communal Chemin du Vignoble.

- Evacuation des terres : 800 € HT
- Travaux de création d'un bassin de décantation pluviale : 1 100 € HT

Soit un total de 1 900 € HT.

Le conseil demande à ce que les prix soient revus, à négocier la reprise de la terre végétale, et refaire le grillage du fond.

**Maisons fleuries** : Madame BOULARD donne le choix fait par la commission des maisons pour le concours des maisons fleuries à savoir :

- Monsieur et Madame LUCAS pour les maisons avec grand jardin
- Monsieur et Madame CARON pour les maisons avec petits jardins
- Madame MALOT pour la décoration visible de la voie publique
- Champagne DORMAY pour les exploitations viticoles
- Monsieur et Madame PONCELET pour les exploitations agricoles

Le conseil maintient le bon d'achat de 20 € pour récompenser les personnes participant à ce concours. Monsieur DEPAIX demande qu'un comité de fleurissement soit créé et que l'on recontacte Monsieur FAURIE à ce sujet.

**Document unique** : Ce document sert à recenser les risques professionnels encourus par les employés communaux. Il est obligatoire. Le conseil accepte de lancer la démarche qui devrait être chapeautée par la communauté de communes de la Petite Montagne dont la commune est membre.

**Subvention droit de place** : Le conseil accorde une subvention exceptionnelle au comité des fêtes pour les droits de place de la brocante pour un montant de 1 053,60 €.

Délibération n°20/2010 : subvention communale.

Le conseil municipal délibère, décide, à l'unanimité :

D'allouer une subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes de Cauroy Les Hermonville d'un montant de 1 053,60 €.

Charge Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Délibération n°21/2010 : ouverture de crédits.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2010 :

CREDITS A OUVRIR

Art 6574 subvention communale Comité des Fêtes 1 054 €

CREDITS A REDUIRE

Art 7336 1 054 €

**Demande de terrain et emplacement** : Monsieur le Maire informe le conseil d'une demande de terrain arrivée en mairie émanant de Monsieur PIERMAY Sébastien pour un terrain de 3ha pour la création d'un site de sport en plein air (paint-ball et accrobranche). Le conseil municipal refuse cette demande.

**Rapports délégués 2009 eau potable et eaux usées** : Monsieur le Maire présente au conseil les rapports annuels des délégués pour l'eau potable et les eaux usées.

- Eau potable : le rendement n'est pas bon : 69,9%, les réseaux sont très différents suivant les endroits du village notamment au niveau du diamètre des tuyaux. Le conseil approuve ce rapport.
- Eaux usées : le conseil accepte ce rapport qui a été approuvé par le conseil communautaire.

**Rapport annuel du CNAS** : Monsieur le Maire présente le rapport annuel du CNAS qui ne soulève aucune observation. Il précise que les agents communaux utilisent les services du CNAS notamment pour les chèques vacances, les tickets cinéma, les aides de rentrée des classes ...

**Rapport annuel 2009 du SYCODEC** : Monsieur le Maire présente au conseil le rapport annuel du SYCODEC qui a été approuvé lors du dernier conseil communautaire.

**Délibération concernant l'assistance de Monsieur Laurent BERNARD à l'élaboration du contrat d'affermage actuel avec la Lyonnaise des Eaux** : Monsieur le Maire explique au conseil qu'il semble nécessaire de requérir l'aide d'un spécialiste, en l'occurrence Monsieur Laurent BERNARD, qui s'occupera de toutes les négociations et de la préparation du nouveau contrat d'affermage avec la Lyonnaise des Eaux. Le conseil accepte de signer cette convention.

## Délibération n°22/2010 : choix du bureau d'études pour la préparation du renouvellement du contrat d'affermage.

Le Maire expose à l'assemblée que le contrat de Délégation du Service Public d'eau potable de la commune arrive à échéance en 2011. Afin d'élaborer un nouveau contrat et d'être assister dans sa mise en application, il est proposé de retenir un bureau d'études spécialisé en la matière.

Vu la proposition de la société LB Collectivités Conseils,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Autorise le Maire à signer le contrat d'assistance, dans le cadre de la procédure DSP eau potable, avec la société LB Collectivités Conseils pour un montant HT de 3 000 € soit 3 588 € TTC.

### **Divers :**

1°) Les travaux du SYNAEP devraient être terminés en octobre 2010. Il reste à voir si le lancement aura lieu en novembre ou en janvier 2011.

2°) Monsieur le Maire informe le conseil de l'achat d'un petit coffre fort pour la mairie.

3°) La sono a été installée dans l'église. Le montant de cette opération est de 1 496,06 € HT pour le matériel et de 282,44 € HT pour l'installation soit un total HT de 1 778,50 €.

4°) Lustres : Suite aux différentes recherches concernant les lustres à installer dans la salle du conseil, Il est présenté au conseil différents modèles. Le choix du conseil est la commande de deux lustres référencés Miss IRONY pour un montant unitaire de 1 204 € TTC soit un total pour les deux de 2 408 €, ampoules comprises.

5°) Bulletin : deux devis ont été demandés pour l'impression du bulletin communal :

- DIAZO pour un montant de 198 € HT
- PAGINOVE pour un montant de 160 € HT

Le conseil décide de choisir l'entreprise PAGINOVE.

6°) Madame BUTELLE indique que la signalisation de la direction Hermonville se trouve à hauteur de Cauroy sur la RD 944. Cela entraîne une augmentation du flux de véhicules qui transitent par la commune pour se rendre à Hermonville. Voir pour envoyer un courrier à la DDT.

7°) Monsieur DEPAIX signale qu'il a reçu des remarques concernant le balayage des caniveaux. Il serait souhaitable que les employés municipaux fassent tout le village pour enrayer toute polémique.

8°) Monsieur DEPAIX évoque l'élagage de la haie de l'ancienne gare en extérieur. Il lui est répondu que c'est au locataire de le faire.

9°) Il est signalé qu'il faudrait faire élaguer le talus en haut de la rue des Grands Clos. Demander des devis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Le Maire  
Guy LECOMTE